



HISTOIRE D'ÉVALUATION

Le 3PRD, un projet rizicole innovant dans la vallée du fleuve Sénégal

Périmètre Programme de promotion du partenariat rizicole dans le delta du fleuve Sénégal (3PRD)

Zone d'intervention Sénégal

Bailleurs AFD, BOAD, UE

Montant final 30,9 M€, dont 16,4 M€ pour l'AFD

Période 2010 - 2019

Évaluation réalisée par Hydroconseil*

Le Programme de promotion du partenariat rizicole dans le delta du fleuve Sénégal (3PRD) visait à améliorer l'autosuffisance en riz du pays, avec comme enjeu de mobiliser les capitaux privés nécessaires pour donner un nouvel élan à l'aménagement de la vallée. Quelles conclusions tirer de l'évaluation rétrospective du programme, qui a pris fin en 2019 ?

Le contexte

Lancé en 2010, le 3PRD a été conçu comme une expérience innovante d'installation et d'accompagnement de riziculteurs dans la vallée du fleuve Sénégal, afin de soutenir la croissance durable de la production de riz paddy (non décortiqué). Le programme a consisté à aménager 2500 hectares de terres qui étaient exploitées de façon sommaire, puis à les allouer par lot de taille variable à des exploitants, sélectionnés via un appel d'offres lancé conjointement par la Société d'aménagement et d'exploitation du delta du fleuve Sénégal (SAED) et la commune de Diama.

Le 3PRD a permis de tester un modèle de partenariat public-privé (PPP) fondé sur un partage des coûts des travaux d'aménagement entre l'État du Sénégal (qui a mobilisé des fonds de l'AFD et de la Banque ouest-africaine de développement) et des agri-entrepreneurs attributaires des parcelles aménagées, bénéficiant d'une subvention publique dégressive. La maîtrise d'ouvrage déléguée du projet a été confiée à la SAED, partenaire de longue date de l'AFD.

Au-delà de l'aménagement, il s'agissait également de soutenir la structuration d'un écosystème de services aux exploitations agricoles (conseil agricole et de gestion, recherche, commercialisation), permettant de favoriser l'accès au crédit agricole pour faire effet de levier sur l'investissement privé.

FOCUS

UN MODÈLE AGRICOLE INNOVANT

Le 3PRD s'inscrit dans une logique d'amélioration durable de la compétitivité de la riziculture familiale et de l'essor d'une forme d'agriculture contractuelle dans la vallée du fleuve Sénégal.

Au début des années 2000, l'agriculture irriguée était surtout vue comme utilisatrice de près de 70% d'une ressource en eau se raréfiant. L'agriculture familiale était quant à elle perçue comme peu compétitive, à un moment où le modèle entrepreneurial privé était en plein essor. Cependant, la période de forte tension sur les prix alimentaires (notamment le riz) en 2007-2008 a changé la donne.

Mobilisant des capitaux publics et privés, le 3PRD a été bâti autour du concept d'« entrepreneuriat rural ». Celui-ci combine la notion d'entreprise agricole – qui se distingue de l'exploitation familiale par le recours à une main d'œuvre salariée et une formalisation juridique aboutie – et la notion d'efficacité économique, orientée vers le marché et la commercialisation de l'essentiel des productions.



En 2019, la production sur le périmètre du 3PRD a atteint près de 19 000 tonnes de paddy, proche de l'objectif de 20 000 tonnes. Ici, des ouvriers mettent en sac la récolte.

Les principaux résultats du 3PRD

AXE 1 : AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

2110
hectares aménagés
(surface effective)

155 exploitations
réparties sur des lots
de 5, 10, 25 et 50 ha

→ **Même si les objectifs de production totale et d'intensification culturale ne sont pas atteints, le 3PRD constitue une expérimentation unique positive, en associant des exploitations de différentes tailles et en permettant l'accès à la terre à de nouveaux exploitants (dont les femmes, qui représentent 22% des attributaires).**

AXE 2 : APPUIS INSTITUTIONNELS ET PARTENARIATS

- **Redynamisation de la filière riz** : restructuration de l'interprofession (CIRIZ), appui à la relance du Programme national d'autosuffisance en riz et renforcement des services d'appui (conseil de gestion, formation).
- **Le CIRIZ joue aujourd'hui un rôle de premier plan dans la défense des intérêts de la filière. En revanche, peu d'attributaires font appel aux services d'appui proposés.**
- **Recherche** : des études socio-foncieres, agroéconomiques et agronomiques ont été menées avec l'Université Gaston Berger (Sénégal) et le groupement IRD-CIRAD-ISRA, mais elles n'ont pas été suffisamment valorisées pour alimenter les réflexions opérationnelles de la SAED.
- **Echanges entre pairs** entre la SAED et 3 sociétés d'aménagement régionales (SAR) françaises (Compagnie des Côteaux de Gascogne, Société du Canal de Provence, Bas-Rhône Languedoc ingénierie).

Les conclusions de l'évaluation



Axe 1 : aménagements hydroagricoles et mise en valeur

• Aménagements :

- Globalement, les objectifs en termes de travaux et de superficies aménagées ont été atteints et les aménagements hydro-agricoles sont **fonctionnels**.
- Le modèle d'aménagement hydroagricole permet aux exploitants d'être **autonomes en matière de gestion de l'eau** : ils peuvent décider de leur calendrier d'irrigation indépendamment de leurs voisins (avec néanmoins un risque de surconsommation lié à l'absence de suivi par la SAED).

• **Accès à la terre** : le projet a permis d'installer plus d'attributaires que prévu (155 au lieu de 121), mais aux deux tiers sur les lots les plus petits (5 et 10 ha).

• **Production agricole** : l'appréciation des bénéficiaires est globalement positive, bien que l'impact sur le revenu des agriculteurs et sur les conditions de vie des populations ne puisse être mesuré en l'absence de situation de référence et de données de suivi.

• **Transfert de gestion des aménagements** : le comité de gestion du 3PRD, créé en 2016, gère désormais les aménagements réalisés, bien que le temps de formation et de montée en compétence ait été contraint par l'approche de la fin du projet.

Axe 2 : appuis institutionnels et partenariats

• **Gestion de projet** : l'expérience du 3PRD a permis des améliorations (création systématique d'une unité de gestion de projet par la SAED pour les projets postérieurs ; gain qualitatif dans les pratiques de suivi-évaluation).

• **Compétitivité de la filière riz** : le 3PRD a eu un impact via l'appui à la restructuration de l'interprofession (le CIRIZ), qui joue un rôle majeur dans la défense des intérêts de la filière.

• **Echanges avec les sociétés d'aménagement régional françaises** : le nombre de livrables produits atteste de la richesse des échanges et a permis à la SAED de faire remonter des préoccupations dans sa gestion actuelle ou future.



• Aménagements :

- **Des insuffisances dans la structuration du projet** (sous-estimation du coût des travaux, surestimation de la capacité des attributaires à y contribuer financièrement) ont contribué au retard important (+ 4 ans) et à un financement de l'AFD supérieur au montant prévu (+ 33%).

- **Le taux de financement privé est faible** : les petits lots, bénéficiant d'une subvention publique plus élevée, sont plus nombreux que ce qui était prévu, et aucun des 4 lots de 100 hectares n'a trouvé preneur. La subvention publique de 93% se rapproche des projets d'aménagement public classiques : le modèle met en lumière les difficultés à mobiliser des fonds privés pour investir dans les aménagements hydroagricoles.

- **La durabilité des aménagements est compromise** par le fait que le 3PRD a été installé dans une zone difficile (salinité des sols, etc.) et que le montant de la cotisation hydraulique annuelle, fixée aux attributaires par l'association des agriculteurs irrigués de la zone – dite « union hydraulique » –, n'est pas suffisant pour financer l'entretien régulier des aménagements.

• Accès à la terre :

- Le processus de sélection a été long et a abouti à des biais de sélection, malgré une forme voulue neutre et participative.

- Les différentes parties ne respectent pas les engagements fixés par la Charte du domaine irrigué, signée par la commune, la SAED et chaque attributaire.

• Production agricole :

- Les objectifs de production annuelle et de superficies mises en valeur n'ont été atteints qu'à hauteur de 83% et 75% (sur 2017-2022), avec des variations considérables d'une année sur l'autre.

- Plus largement, **l'impact sur la production de riz et la sécurité alimentaire est faible** (1 à 2% de la production nationale totale), la zone étant trop petite pour modifier significativement la filière.

• **Accompagnement des agriculteurs** : peu d'attributaires sont suivis par le Centre de gestion et d'économie rurale (CGER), malgré une offre de service en conseil de gestion qui semble adaptée aux entrepreneurs agricoles.

• Recherche & partenariats :

- Un dispositif d'accompagnement des suites du partenariat avec les SAR aurait permis un appui plus durable aux évolutions de la SAED.

- De manière générale, ces partenariats n'avaient qu'un lien limité ou indirect avec l'objet principal d'aménagement des 2500 ha.

DES IMAGES SATELLITES POUR ÉVALUER LE PROJET

Réalisée dans le cadre de l'évaluation, une étude géospatiale a permis de cartographier les 2156 parcelles du projet, en identifiant lesquelles étaient cultivées, ou non, à chaque saison.

Il a également été testé à titre expérimental d'estimer la productivité de chaque parcelle par télédétection. Ce travail, réalisé par MapTailor Geospatial Consulting GbR, a été rendu possible grâce à des données de terrain de la SAED sur les délimitations des parcelles et des échantillons de productivité agricole.

Ce travail a notamment permis de suivre l'évolution chaque année des parcelles cultivées en saison des pluies et en contre-saison.

ENSEIGNEMENTS

Le projet 3PRD a constitué un projet innovant à plusieurs titres (économique, foncier et technique), en particulier à travers :

- L'attribution de lots de taille variable, permettant la cohabitation d'agriculteurs familiaux et d'entrepreneurs locaux ;
- Le principe d'une contribution financière des attributaires à la réalisation des aménagements hydroagricoles ;
- Une gestion individuelle de l'irrigation ;
- Un modèle technique adossé à une stratégie d'appui à la filière rizicole.

Cependant, le 3PRD n'a pas permis d'initier un véritable changement de paradigme : bien que reconnu comme un modèle positif, il n'a pas été reproduit depuis. Par ailleurs, la faible contribution du secteur privé interroge le modèle dit de PPP du 3PRD et sa reproductibilité.

CONTACTS :

Claire COGOLUENHES, cogoluenhesc@afd.fr

Pierre-Yves DURAND, durandpy@afd.fr

Ibrahima NIANE, niane@afd.fr